



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, le 26 juillet 2010, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

Me Claudyne Maurice, avocate, greffière  
M. Eric Cloutier, directeur du Service technique

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010;

1.3.- Création d'un nouveau site Internet;

**RÉSOLUTION  
2010-07-386**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1.- Abroger la résolution 2010-07-376 Négociation des conventions collectives des cols blancs et des cols bleus;
- 2.2.- Négociation des conventions collectives des cols blancs et cols bleus;
- 2.3.- Mandat aux avocats : dossier des gravières;

### **3.0. - URBANISME**

- 3.1.- Demande de dérogation mineure des Ambulances Abitémis : 1311, rue Royale ;

### **4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 4.1.- Offre d'achat de M. Éric Demers : 1320, avenue Quebco;

### **5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

- 5.1.- Avis de motion concernant la tarification pour le camping 2011;
- 5.2.- Achat de billets de saison : Salle de spectacles;

### **6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

- 6.1.- Mandat : Aménagement Paysagiste Sabourin inc.- travaux rue Jacques-Cartier et Quebco;

### **7.0.- SERVICE TECHNIQUE**

- 7.1.- Ouverture des soumissions : APPEL 2010-02-B Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue des Pins et l'avenue Fournière à Malartic;
- 7.2.- Ouverture des soumissions : APPEL 2010-01-A Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue l'Accueil et la rue Pépito et entre l'avenue Fournière et l'avenue Hochelaga à Malartic;
- 7.3.- Réception provisoire : voirie et station de pompage Parc industriel ;
- 7.4.- Mandat : Étude biologique et évaluation environnementale site phase I: PP-6 et PP-7 ;

### **8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

### **9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

### **10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

- 10.1.- Frimat 6;

### **11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.0.- CORRESPONDANCE**

### **13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Création d'un nouveau site Internet

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat pour la création du nouveau site Internet de la Ville de Malartic à l'entreprise Activis Technologies inc. pour un montant de 15 570 \$ et l'hébergement du site pour un montant de 287,76 \$ annuellement. Avec un délai de livraison de 8 semaines;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Abroger la résolution 2010-07-376 Négociation des conventions collectives des cols blancs et des cols bleus

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2010-07-376 Négociation des conventions collectives des cols blancs et des cols bleus;

Adoptée.

2.2.- Négociation des conventions collectives des cols blancs et cols bleus

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière et monsieur André Vezeau, maire ainsi que Me Stéphan Ferron avocat, chez Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L., avocats, afin de négocier les conventions collectives des cols blancs et des cols bleus;

Adoptée.

2.3.- Mandat aux avocats : dossier des gravières

RÉSOLUTION  
2010-07-387

RÉSOLUTION  
2010-07-388

RÉSOLUTION  
2010-07-389

RÉSOLUTION  
2010-07-390

RÉSOLUTION



2010-07-391  
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L.,  
avocats, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire arrêter  
l'exploitation des deux (2) bancs de gravier (32D01-33 et 32D-01-3)  
situés dans le périmètre de protection des puits de la Ville de Malartic, et  
ce, incluant les procédures en injonction;

Adoptée.

3.0.- **URBANISME**

3.1.- **Demande de dérogation mineure des Ambulances Abitémis : 1311,  
rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée  
pour la propriété du 1311 rue Royale, Malartic (lot # 2 999 043, Cadastre  
du Québec) suite au projet d'implantation de Jacques Sylvestre,  
arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet d'implantation révèle certaines  
dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul arrière de  
3,30 mètres pour le bâtiment principal au lieu de 4,32 mètres (10%) et  
une hauteur maximale pour un muret de deux mètres au lieu d'un mètre ;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure est requise afin de  
permettre le lotissement des lots #2 999 043 et # 3 163 242 pour la  
construction de maisons uni-modulaires ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de 3,30 mètres pour le  
bâtiment principal et une hauteur de deux mètres pour un muret en cour  
avant, latérale et arrière, tel que recommandé par le Comité de  
consultation d'urbanisme;

Adoptée.

4.0. - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4.1.- **Offre d'achat de M. Éric Demers : 1320, avenue Quebco**

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Demers veut acquérir le terrain du  
1320, avenue Quebco (lot # 3 000 192 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce  
terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1320,

RÉSOLUTION  
2010-07-392

RÉSOLUTION  
2010-07-393



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

avenue Quebec (lot # 3 000 192 du cadastre du Québec) à M. Éric Demers;

QUE monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

### 5.0.- LOISIRS ET CULTURE

#### 5.1.- Avis de motion concernant la tarification pour le camping 2011

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet concerne la tarification pour le camping 2011.

#### 5.2.- Achat de billets de saison : Salle de spectacles

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 8 billets de saison pour la Salle de spectacles à Malartic au prix de 3 400 \$;

Adoptée.

### 6.0.- TRAVAUX PUBLICS

#### 6.1.- Mandat : Aménagement Paysagiste Sabourin inc. - travaux rue Jacques-Cartier et Quebec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Aménagement paysagiste Sabourin inc. au montant de 11 147,81 \$ pour l'aménagement des entrées de service sur la rue Jacques-Cartier et sur Quebec;

Adoptée.

### 7.0.- SERVICE TECHNIQUE

#### 7.1.- Ouverture des soumissions : APPEL 2010-02-B Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue des Pins et l'avenue Fournière à Malartic

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant l'aménagement de l'intersection La Salle/route 117 (rue Royale) et des Érables/route 117 (rue Royale). Les travaux comprennent le démantèlement d'un feu de circulation existant (La Salle), l'installation de 2 feux de circulation, l'aménagement civil requis (îlot, bordure, trottoir,

RÉSOLUTION  
2010-07-394

RÉSOLUTION  
2010-07-395

RÉSOLUTION  
2010-07-396



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

égout pluvial, reconstruction de voirie), l'amélioration de l'éclairage existant à des Érables, le changement complet des appareils d'éclairage à La Salle et le maintien de circulation, appel d'offres 2010-02-B Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue des Pins et l'avenue Fournière, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 16 juillet 2010;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
Lamothe Div. de Sintra inc.	1 783 993,87 \$
L. Fournier & Fils inc.	1 863 063,05 \$
Construction Norascon inc.	1 518 637,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, monsieur Réjean Fournier, ing. de la firme d'ingénierie Genivar recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Norascon inc. au prix de 1 518 637,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'aménagement de l'intersection La Salle/route 117 (rue Royale) et des Érables/route 117 (rue Royale). Les travaux comprennent le démantèlement d'un feu de circulation existant (La Salle), l'installation de 2 feux de circulation, l'aménagement civil requis (îlot, bordure, trottoir, égout pluvial, reconstruction de voirie), l'amélioration de l'éclairage existant à des Érables, le changement complet des appareils d'éclairage à La Salle et le maintien de circulation, appel d'offres 2010-02-B Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue des Pins et l'avenue Fournière soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Construction Norascon inc. au prix de 1 518 637,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel :

- à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions;
- à l'approbation par le Ministère des Transports du Québec;

QUE monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2010-07-397

7.2.- **Ouverture des soumissions : APPEL 2010-01-A Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue l'Accueil et la rue Pépito et entre l'avenue Fournière et l'avenue Hochelaga à Malartic**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant l'aménagement de l'intersection de la rue l'Accueil/route 117 (rue Royale), Fournière/route 117 (rue Royale), Centrale/ route 117 (rue Royale) et Hochelaga/ route 117 (rue Royale). Les travaux comprennent la construction d'un carrefour giratoire, le démantèlement de trois (3) feux de circulation existants (Fournière, Centrale et Hochelaga) et l'installation d'un feu de circulation (Centrale) et le changement complet des appareils d'éclairage de Fournière à Hochelaga ainsi que le maintien de la circulation pour toute la durée des travaux, appel d'offres 2010-01-A Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue l'Accueil et la rue Pépito et entre l'avenue Fournière et l'avenue Hochelaga, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 22 juillet 2010;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
L. Fournier & Fils inc.	3 569 460,77 \$
Lamothe Div. de Sintra inc.	2 998 768,34 \$
Construction Norascon inc.	3 093 990,67 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, monsieur André Lévesque, ing. de la firme d'ingénierie Stavibel recommande de retenir la soumission la plus avantageuse, soit celle de Lamothe Div. de Sintra inc. au prix de 2 998 768,34 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'aménagement de l'intersection de la rue l'Accueil/route 117 (rue Royale), Fournière/route 117 (rue Royale), Centrale/ route 117 (rue Royale) et Hochelaga/ route 117 (rue Royale). Les travaux comprennent la construction d'un carrefour giratoire, le démantèlement de trois (3) feux de circulation existants (Fournière, Centrale et Hochelaga) et l'installation d'un feu de circulation (Centrale) et le changement complet des appareils d'éclairage de Fournière à Hochelaga ainsi que le maintien de la circulation pour toute la durée des travaux, appel d'offres 2010-01-A Réaménagement de la route 117 (rue Royale) entre la rue l'Accueil et la rue Pépito et entre l'avenue Fournière et l'avenue Hochelaga soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Lamothe Div. De Sintra inc. au prix de 2 998 768,34 \$ plus les taxes applicables ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel :

- à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions;
- à l'approbation par le Ministère des Transports du Québec;

QUE monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-07-398**

**7.3.- Réception provisoire : voirie et station de pompage Parc industriel**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux de voirie et la station de pompage au Parc industriel qui ont été effectués tels que vérifiés par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-07-399**

**7.4.- Mandat : Étude biologique et évaluation environnementale site phase I: PP-6 et PP-7**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat pour l'étude biologique et l'évaluation environnementale de site phase 1 : zone de raccordement avec le puits PP-6 et l'aire d'alimentation du puits PP-7 à GCE Consultaux, experts-conseils en environnement, au prix de 11 500 \$ plus les taxes applicables et de rétro-facturer Osisko à cet effet tel que le prévoit l'entente;

Adoptée.

**8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**10.1.- Frimat 6**

CONSIDÉRANT la demande de commandite que la Ville de Malartic a reçue de l'organisme FRIMAT (Festival de la relève indépendante musicale en Abitibi-Témiscamingue);

IL PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION  
2010-07-400**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

D'OCTROYER un montant de 250 \$ à l'organisme FRIMAT pour le  
financement de la 6<sup>e</sup> édition;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h18

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-07-401

ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

ME CLAUDINE MAURICE  
GREFFIÈRE

